

CONSEIL MUNICIPAL du 17 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet, à 19H
Le conseil municipal de la commune de
CHOUVIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni
dans la salle de réunion.

La séance a été publique

Date d'envoi de la convocation le 09/07/20

Présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers
municipaux :

BEYSSADE Jacques, BUVAT Jean-Marc,
CALLENS Dominique, CERRAJERO Evelyne,
DUBREUIL Valérie, LONGET Gilles, MOITY
Frédéric, MONTIER Martine, PARIS Michelle, et
ROUMY Bernard

Absent excusé : ANGERVILLE Andy

Procuration : ANGERVILLE Andy à Michelle
PARIS

Secrétaire de séance : Valérie DUBREUIL

CONTENU DES ARTICLES 65548 ET 6574 :

Madame le Maire rappelle que pour l'élaboration
du budget, les organismes recevant une
contribution communale par le biais des articles
65548 et 6574, doivent être listés avec leur
montant: par une délibération du conseil.

ARTICLE 65548

ATDA : 220 € + RGPD : 350 € = 570 €

SDE 03 : 5929 €

SIVOM : 200 €

Participation à la scolarité (SIRP Echassières-
Louroux de Bouble + Ecole d'Ebreuil) : 5000 €

SISS Bellenaves : 1000 €

ARTICLE 6574

Conservatoires des espaces naturels: 50 €

Association des Maires ADM 03: 130.80 €

Centre social Viva Sioule: 588 €

APA (SPA): 130 €

Office du Tourisme: 25 €

Après délibération, le Conseil Municipal se
prononce :

Pour : unanimité

FIXATION DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Madame le Maire rappelle les taux des taxes
locales pour l'année 2019 et propose que les
taxes restent inchangées car notre projet de
budget primitif 2020 est équilibré et ne nécessite
pas de moyens financiers supplémentaires.

Après avoir délibéré, les membres du conseil
municipal décident le maintien des taux des taxes
2020 de la façon suivante :

TAXE FONCIERE BATI : 8.24%

TAXE FONCIERES NON BATI : 68.91 %

Le Conseil après avoir délibéré le Conseil
Municipal se prononce :

Pour à l'unanimité

PROJET de BUDGET

Jacques BEYSSADE Adjoint chargé des finances
présente le projet de budget pour l'année 2020

DEPENSES	PREVISIONS 2020
Fonctionnement	258 471.51 €
Investissement	86 570.27 €
RECETTES	PREVISIONS 2020
Fonctionnement	258 471.51 €
Investissement	86 570.27 €

Après délibération, le Conseil Municipal se
prononce :

Pour : 10

Contre : 1 (D. Callens : « car il y a des
inexactitudes dans la préparation du budget »
notamment concernant le FNGIR qui
contrairement à ce qui est écrit dans le document,
n'est pas inclus dans l'article 73111 des taxes
foncière et d'habitation.)

ACCEPTATION DU DON A LA MAIRIE DE CHOUVIGNY - DEL2020-07-04

Suite au concert de musique organisé le 8 juillet
dernier par la commune, Madame le Maire
explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire
de prendre une délibération afin d'accepter les
dons reçus.

Pour information : *Suite à une festivité réalisée en
cours d'année, pour toute recette, nous devons
intégrer leur montant dans notre budget comme
étant un don à l'article 7788 des recettes du
Fonctionnement.*

Bilan du concert :

*Dépenses : Prestation pianiste : 800.00 € +
Location piano : 495.00 € + SACEM : 46.34 € = 1
341.34 €, factures payées par la commune.*

*Recettes : Subvention : 1100.00 € + Don
participants : 921.50 € = 2021.50 €
(Soit 2021.50 - 1 341.34 € = 680.16 € qui serviront
pour d'autres animations)*

Le montant des dons à intégrer dans l'article 7788
est donc de 2021.50 €

Le Conseil après avoir délibéré le Conseil
Municipal se prononce :

Pour à l'unanimité

DESIGNATION DES MEMBRES de le CCID :

Madame le Maire indique aux élus que la durée
du mandat des membres de la Commission

Communale des Impôts Directs est la même que celle du conseil municipal.
Pour ce faire, les conseillers municipaux doivent dresser une liste de 24 contribuables pour les communes comportant jusqu'à 2000 habitants. La liste de proposition de chaque commune doit en effet comporter le double des personnes qui seront en définitive désignées pour participer à la commission communale des impôts directs
Six titulaires et six suppléants seront retenus par le directeur des services fiscaux.

Le conseil municipal propose tous les membres du conseil municipal auxquels seront ajoutés 13 habitants de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce :
Pour : unanimité

Informations diverses

Répartition des secteurs de la commune :

► Montauvin-Le Breuil – Chantagris - Les Bouilles- Le Sault : Valérie DUBREUIL et Gilles LONGET
► Péraclos : Andy ANGERVILLE et Fred MOITY
► Le Goujat - La Buse - Les Prénards - Les Landes - Les Guillins : Dominique CALLENS et Jean-Marc BUVAT
► Le Bertenoux – Les Mosnoux,- Le Mery – Le Tillot – Les Granges : Evelyne CERRAJERO et Bernard ROUMY
► Le Bourg - Le Bas - Les Chambons - La Roubière : Martine MONTIER et Jacques BEYSSADE
Michelle PARIS complètera les équipes en cas de besoin.

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 juillet :

Le nouveau conseil a été installé et a procédé au vote de son exécutif . Ont été élu :
Présidente : Véronique POUZADOUX
Vice-Présidents : Emmanuel FERRAND – Stéphane COPIN – Gérard LAPLANCHE – Claire MATHIEU PORTEJOIE – Daniel REBOUL – Robert PINFORT – Jacques GILIBERT – Noelle SEGUIN – Gilles JOURNET – Arnaud DEBRADE – Pascal PALAIN – Martine DESCHAMPS

Campagnes de préventions diverses : déchets, feux et sécheresse : des affiches ont été prévues à cet effet car nous constatons une recrudescence des incivilités.

Démission d'un agent : Thibaut nous a fait part qu'il ne souhaitait pas renouveler son contrat à compter du 24 juillet. Il est donc nécessaire de trouver une personne acceptant de faire des vacances pour l'entretien des bâtiments

communaux. Une annonce sera diffusée sur la commune.

Réunions des commissions ;

Il convient de réunir la commission « Animations, tourisme et Patrimoine » pour déterminer les actions que nous souhaitons mettre en place d'ici la fin de l'année.

Assurances élus :

Chaque adjoint doit vérifier auprès de son assurance s'il est couvert dans le cadre de sa fonction au sein de la commune.

Finances :

Mme le Maire fait un compte-rendu des dépenses non prévues effectuées au cours du trimestre écoulé : panneaux de limitation de vitesse - hygiaphone et bandes de sécurité COVID'19 pour le secrétariat - produits d'entretien et dépannage pour divers véhicules.

Fin de la séance à 22h30